



Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2011

L'an Deux mille dix le 24 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme VANDERVOORT, Mme MONTEIRO, M. DELPECH, Mme DEPOUX M. CAPELLE, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M. MEIGNAN, M. PETITEAU, M. BLONDEAU.

Étaient absents excusés : Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE
M. BLONDEAU a donné procuration à Mme CHAVILLON

Nombre de membres élus	13	Date de la convocation :	18 février 2011
Nombre de membres présents	11	Date de l'affichage :	18 février 2011

Nombre de membres votants 13

Mme DESCLAUX-CURNIÉ a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance.

Mme DESCLAUX-CURNIÉ indique qu'elle prendra la parole lors des questions diverses afin d'évoquer le fonctionnement du Conseil Municipal.

Mme CHAVILLON évoquera le courrier en recommandé avec accusé réception reçu de M. le Maire en question diverse.

Mme VANDERVOORT informe qu'elle aura une déclaration à faire lors des questions diverses.

M. le Maire prend acte de ces demandes.

Lancement de l'appel d'offres pour la recherche d'entreprise pour le réaménagement de la voirie entre le n°5 et le n°13 de la Grande Rue

M. le Maire indique qu'avec l'évolution des prix du marché et considérant l'emprise du premier tronçon réalisé en milieu de la Grande rue, il s'avère impossible budgétairement parlant de réaliser en une seule tranche un deuxième tronçon allant jusqu'au rond-point de la Route de Montfort.



Le montant des travaux serait bien supérieur au montant plafond de la subvention fixé par le Conseil Général et par voie de conséquence la part financière restant à la charge de la commune serait trop importante à supporter.

Mme DESCLAUX-CURNIÉ demande s'il serait possible de faire plusieurs options de chicanes car il y aurait peut-être moyen de diminuer le coût.

M. le Maire indique qu'il a constaté dans d'autres communes l'installation de chicanes décalées du trottoir avec un raccord de grilles en fonte pour éviter que les piétons ne trébuchent et permettant l'écoulement des eaux pluviales. Cette option éviterait la reprise de l'assainissement.

M. CAPELLE précise que l'économie de la reprise d'assainissement représenterait une économie de 30.000 € à 40.000 €.

Le devis prend en considération la réalisation de la totalité des chicanes.

M. CAPELLE indique à l'ensemble des élus que lors de la dernière réunion de la commission la demande de dérogation auprès du Conseil Général afin de cumuler les subventions du programme triennal en cours et du prochain a été évoquée. Toutefois, le programme triennal 2012-2013-2014 n'étant pas encore adopté par le Conseil Général lui-même, le risque de refus de dérogation a été jugé trop conséquent et aurait pu conduire à la perte totale de la subvention.

M. le Maire informe qu'une dernière réunion de consultation avec les riverains concernés par le tronçon de travaux, les membres du Conseil Municipal et le Maître d'œuvre aura lieu prochainement afin de valider l'emplacement des chicanes après ajustements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à lancer l'appel d'offres pour la recherche d'entreprises pour le réaménagement de la voirie entre le n°5 et le n°13 de Grande Rue.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R. (ex DGE) - Réaménagement de la voirie entre le n°5 et le n°13 de la Grande Rue.

M. le Maire informe les élus du nouveau dispositif de dotation mis en place à compter de 2011 en remplacement de la DGE.

Pour mémoire, la subvention accordée pour le programme DGE 2010, réhabilitation des vestiaires, expire le 27 mai 2012. Il conviendra de signifier les ordres de services avant cette date afin de ne pas perdre le bénéfice de cette subvention.

La D.E.T.R., au titre de ces opérations éligibles, prévoit la demande de subvention dans le cadre de travaux de voirie. Le taux subventionné est de 30% pour un montant plafond de 77.000 € HT.



Il est possible de déposer une demande de subvention pour les travaux de réaménagement de voirie entre le n°5 et le n°13 de la Grande Rue car le taux cumulé des subvention du Conseil Général (programme triennal) et de la Préfecture (D.E.T.R.) n'excèdera pas 80% sur la base du dernier devis présenté par le Maître d'œuvre (226.095 € HT) ; la subvention globale serait ainsi de 145.300 € soit une subvention départementale égale à 122.200 € et une subvention préfectorale égale de 23.100 € (soit 64,27% de la dépense d'investissement pour cette opération de travaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Préfecture des Yvelines la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R. (ex DGE) - pour le réaménagement de la voirie entre le n°5 et le n°13 de la Grande Rue.

Participations communales aux budgets du SIFAA, de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'action sociale.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient cette année, selon les directives de la Préfecture des Yvelines, de formaliser par délibération les participations communales annuelles aux budgets du SIFAA, de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'action sociale.

Ces participations sont reconduites respectivement aux mêmes montants que celles de 2010, soit pour le SIFAA : 5.444 €, pour la Caisse des Ecoles : 500 € et pour le CCAS : 5.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une participation communale à hauteur de 5.444 € pour le SIFAA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une participation communale à hauteur de 500 € pour la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une participation communale à hauteur de 5.000 € pour le CCAS.

Adhésion au dispositif Yvelines Ecoute Assistance, dispositif de téléassistance.

M. le Maire donne la parole à Mme CHAVILLON pour développer ce point.

Mme CHAVILLON explique à l'assemblée que ce dispositif de téléassistance mis en place par le Conseil Général n'est pas nouveau. Il vise le maintien à domicile des personnes âgées et l'aide aux personnes isolées.

Jusqu'à aujourd'hui, il n'était pas formalisé par une convention.



Le Conseil Général a attribué le marché à la société GTS Mondial Assistance et souhaite formaliser via une convention tripartite le partenariat avec les communes.

Deux options sont proposées : soit la facturation du service à l'abonné pour 8,23 € par mois (4 abonnés sont répertoriés sur la commune) soit la facturation à la charge de la collectivité.

Mme CHAVILLON indique que le CCAS ne peut prendre en charge ce dispositif dans le budget 2011 mais cette proposition sera étudiée dans le budget 2012.

M. PETITEAU indique qu'il lui semble important de formaliser ce dispositif, le besoin considérant le vieillissement de la population, va aller croissant. Cela ouvre sur un vrai débat qui devra être tenu en Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion à la convention tripartite relative au dispositif Yvelines Ecoute Assistance avec l'option de facturation à la charge de l'abonné.

Vote des taux de fiscalité directe pour 2011

M. le Maire laisse la parole à Mme MONTEIRO.

Mme MONTEIRO annonce que la Commission des Finances propose le maintien des taux 2010 pour 2011, à savoir :

Taxe d'Habitation 10,14 %

Taxe Foncière Bâti 15,25 %

Taxe Foncière Non Bâti 50,72 %

Cotisation Foncière Entreprise 8,03 %

Mme DESCLAUX-CURNIÉ demande pourquoi le vote des taux n'est pas inscrit à la même séance que le vote du budget comme les années précédentes.

Mme MONTEIRO répond que pour préparer le budget primitif, il est préférable de connaître les recettes 2011. En effet, les investissements pourraient être déterminés en fonction des recettes reçues. Elle précise aussi que compte tenu de l'épargne réalisée en 2010 sur les fonds reçus du SIAAA, le conseil municipal pourrait prendre la décision de ne pas d'augmenter les taxes.

M. PETITEAU sollicite la présentation de plusieurs hypothèses de taux, maintien et baisse, ainsi qu'une liste exhaustive des investissements.

M. CAPELLE intervient en précisant que le maintien des taux à 0% est un événement considérable qu'il n'a jamais vécu depuis son arrivée à Auteuil-le-Roi.

Mme VANDERVOORT propose de reporter le vote.



AUTEUIL-LE-ROI

M. PETITEAU confirme que les élus présents autour de la table semblent tous d'accord, toutefois il maintient sa demande de plusieurs simulations.

M. le Maire précise que la réforme de la taxe professionnelle (aucun recul sur les recettes issues de cette réforme) ainsi que le contexte économique général (baisse des dotations de l'Etat) poussent à être prudent. Cette phase transitoire, période d'observation, est propice à un maintien des taux. Suite à cette réforme, il conviendra déjà de communiquer auprès des administrés car malgré une augmentation des taux communaux à 0%, il apparaîtra une forte hausse des taux sur les avis d'imposition adressés aux imposables. Le taux départemental et les frais de gestion seront en effet amalgamés au taux communal.

Mme MONTEIRO accepte de préparer plusieurs simulations et demande des indications aux conseillers municipaux quant aux taux qu'ils souhaitent voir dans le tableau des différentes hypothèses.

Mme VANDERVOORT propose ½ point au-dessus et ½ point au-dessus. Cela ne semble pas intéressant.

M. PETITEAU, enrichi des expériences passées, indique qu'il ne souhaite pas que soient votées des dépenses sans autorisation notamment une enveloppe globale pour les investissements.

Mme MONTEIRO s'insurge de cette remarque et rappelle à M. PETITEAU, membre de la Commission Finances, que les dépenses d'investissement sont d'une part votées par opération et article par article pour les dépenses non affectées. En aucun cas, une enveloppe globale n'a été votée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter à la réunion de travail prévue le 5 mars 2011 de 10h00 à 12h30, l'étude des différentes hypothèses du vote des taux, avec vote officiel le 24 mars 2011, comme suit :

POUR : Mme CHAVILLON, Mme DEPOUX, M. MEIGNAN, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M. PETITEAU, M. DELPECH, Mme VANDERVOORT, M. PELISSIER, M. BLONDEAU
CONTRE : M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO, M. CAPELLE, Mme BRÜGGEMANN

Vote du compte de gestion 2010 du Commerce

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal qui correspond à son Compte Administratif 2010.

Le Compte de Gestion 2010 confirme les résultats de clôture du compte administratif, à savoir :

Investissement : - 10.889,22 €
Fonctionnement : 58.393,86 €

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2010 de Madame le Receveur Municipal de Neauphle-le-Château.



Vote du Compte administratif 2010 du Commerce

Mme MONTEIRO passe en revue les dépenses et recettes de chaque section.

M. le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif 2010 du Commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2010 du Commerce.

Affectation du résultat de l'exercice 2010 du Commerce

Considérant le compte administratif 2010,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du montant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 s'élevant à la somme de 58.393,86 € et du déficit d'investissement pour un montant de 10.889,22 €,

Décide à l'unanimité d'affecter la somme de 10.889,22 € au D001 Solde d'exécution d'investissement et la somme de 47.504,64 € en R002 Solde d'exécution de fonctionnement ainsi que la somme de 10.889,22 € au 1068 Recettes d'Investissement.

Vote du budget primitif 2011 du commerce

Mme MONTEIRO déroule article par article les prévisions budgétaires 2011.

M. CAPELLE demande où en sont les recherches d'entreprises pour faire les travaux d'occultation de la coursive suite à la visite des lieux.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas d'avancement sur ce sujet.

La dépense d'investissement de 15.000€ correspondant au remboursement de caution est à nouveau inscrite par mesure de prudence en cas de départ imprévu des gérants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à l'unanimité au vote chapitre par chapitre du budget 2011 du Commerce.

Mme MONTEIRO indique pour finir qu'elle travaillera dès le lendemain sur les différentes hypothèses des taux qu'elle soumettra aux membres de la commission des finances, puis dès le milieu de semaine aux membres du Conseil Municipal afin que chaque élus puissent préparer de son côté une ébauche de budget primitif qui sera finalisé en réunion de travail le samedi 05 mars 2011.



Questions diverses

M. le Maire rappelle différentes dates :

- Réunion du Conseil Municipal pour travailler sur le budget : samedi 5 mars de 10h à 12h30.
- Mardi Gras : Samedi 5 mars de 15h à 18h salle du Conseil.
- Prochaine séance du Conseil Municipal : Jeudi 24 mars 2011.
- Bureau de vote des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 : M. PELISSIER, 1^{er} Adjoint, sera Président du bureau de vote

- Bureau du 20 mars 2011

<i>De 8h à 12h</i>	<i>De 12h à 16h</i>	<i>De 16h à 20h</i>
Mme VANDERVOORT	M. PETITEAU	M. CAPELLE
	Mme MONTEIRO	M. DELPECH

- Bureau du 27 mars 2011

<i>De 8h à 12h</i>	<i>De 12h à 16h</i>	<i>De 16h à 20h</i>
	M. PETITEAU	M. CAPELLE
	Mme MONTEIRO	M. DELPECH
	Mme VANDERVOORT	

- Distribution des sacs pour déchets verts, se proposent :
 - o Le 19 mars : M. CAPELLE et Mme CHAVILLON
 - o Le 26 mars : M. DELPECH et M. HEURTEVENT

Terrain de foot

M. PELISSIER informe l'assemblée de son rendez-vous accompagné par Mme CHAVILLON avec le responsable du district de la Fédération Française de Football (FFF) au sujet du terrain de foot d'Auteuil-le-Roi. Ce dernier connaît très bien l'état des terrains, tous les textes relatifs à la mise aux normes, tous les budgets des terrains naturels et synthétiques.

Contrairement à ce que l'on peut penser, la mise aux normes d'un terrain est très onéreuse entre 700.000 € et 900.000 € sans compter les vestiaires.

Aussi, ce projet est peut être surdimensionné pour la commune. Le responsable du district fournira volontiers des adresses d'entreprises compétentes en la matière. Il conviendra ensuite d'optimiser l'enveloppe d'investissement si l'étude est validée par les membres de la Commission Urbanisme ainsi que par le Conseil Municipal.

Mme DEPOUX demande si une étude des subventions a été réalisée.



Mme CHAVILLON répond que la FFF notamment une subvention de 50.000 € pour la réalisation de terrain synthétique.

La Commission Urbanisme, s'appuyant sur le travail réalisé par M. CAPELLE, étudie les avantages et inconvénients de plusieurs hypothèses d'emplacement du terrain. M. PELISSIER indique par ailleurs qu'il a pris contact auprès de plusieurs propriétaires de terrain qui semblent plutôt favorables au projet.

Mme CHAVILLON profite de la présence de M. Yannick LAURANT, président de l'ASA, pour rapporter le soutien du Responsable de District quant à la dérogation d'utilisation du terrain pour les 4 prochaines années.

M. PELISSIER précise que la majorité des communes avoisinantes non pas de terrain de foot aux normes. Autouillet n'a d'ailleurs pas prévu de mises aux normes dans le PLU. Il peut être imaginé, tout comme pour la salle des fêtes, un terrain intercommunal. La réflexion est ouverte et en cours d'évolution.

M. MEIGNAN demande plus d'information et de détail sur les travaux de mise aux normes. Est-ce qu'ils portent essentiellement sur la taille du terrain ? et sait-on combien avait coûté la réalisation du stade actuel ?

M. PELISSIER répond que la mise aux normes doit porter sur la taille, l'éclairage, la dimension des buts, les vestiaires qui doivent accueillir deux équipes et l'arbitre. Quant au coût du stade actuel, cette information n'apportera rien à la réflexion en cours.

Mme CHAVILLON confirme qu'un travail est à effectuer sur les subventions à solliciter.

Mme MONTEIRO demande si une différence de coût est significative entre la perpendicularisation du terrain et le déplacement.

M. PELISSIER peut d'ores et déjà indiquer qu'il serait sensiblement identique. Un drainage du nouveau terrain serait à prévoir. Il prévoit de se rapprocher des entreprises qui ont dernièrement réalisé des terrains dans les environs. Elles pourront ainsi indiquer plus précisément le coût d'une telle opération. Toutefois, l'investissement restera très important.

Mme CHAVILLON indique aux membres du Conseil Municipal qu'ils seront régulièrement informés sur les avancées de ce dossier.

Demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle : Argile

M. le Maire indique qu'une dizaine de dossiers a été déposée à ce jour.



Déclaration d'intention d'aliéner

La parcelle D245 sise 42 Grande Rue a été vendue et n'a pas fait l'objet du droit de préemption urbain de la commune.

Courrier de Mr et Mme LABREUIL

Dans le cadre du PLU en cours de réalisation, ils demandent la réalisation d'une étude afin d'aider les jeunes actifs à faible revenus à accéder à un logement aidé.

En matière de transport en commun, ils souhaiteraient que le déneigement de tout le circuit soit organisé afin de permettre la continuité du service par tout temps.

Pour finir, ils se plaignent de la présence d'épaves rue du Ru d'Orme.

Mme VANDERVOORT indique qu'il serait nécessaire de préciser les caractéristiques d'un logement social et d'un logement aidé.

Mme CHAVILLON évoque la possibilité de prendre un arrêté municipal pour interdire le stationnement d'épave sur la voie publique.

Théâtre

Les rencontres théâtrales auront lieu les 25, 26 et 27 mars prochains. Un flash info sera prochainement distribué.

Déclaration de Mme VANDERVOORT

« Monsieur le Maire, Mesdames, Monsieur les Adjointes, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Avant toute chose, je demande que mon intervention soit entièrement retranscrite au compte rendu du conseil municipal de ce jour.

Je m'exprime devant vous pour dénoncer les méthodes manipulatoires employées par Mr le Maire pour aboutir à ses fins. En effet, lors du conseil municipal de décembre 2010, un vote a eu lieu concernant la question « autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du commerce ». Or, le résultat n'ayant pas été en faveur de M. le Maire, celui-ci a fait procéder à un deuxième vote sur la même question après avoir discuté avec certains membres du conseil municipal, dont moi-même. Devant l'insistance de M. le Maire à vouloir me faire changer d'avis, j'ai réaffirmé que je voterai comme je le pense.

Lors de la rédaction du compte rendu du conseil municipal, j'ai demandé à M. le Maire de modifier le texte pour relater ces événements. Or, il apparaît que le compte rendu définitif n'intègre aucun de mes commentaires à ce sujet. J'en conclus que M. le Maire ne veut pas retranscrire les événements tels qu'ils se sont déroulés.



En conséquence, je déclare que je ne signerai pas le compte rendu du Conseil Municipal de décembre 2010 dans sa forme actuelle car il ne reflète la réalité des débats ni des votes qui ont eu lieu. Je demande officiellement que tous les débats en conseil municipal soient dorénavant enregistrés afin de garantir une réelle transparence. »

Par ailleurs, Mme VANDERVOORT indique que M. BLONDEAU n'a pas non plus signé le compte rendu.

Après vérification de M. le Maire signale qu'il y a 7 signatures et que Mr BLONDEAU a bien signé le compte rendu..

Mme VANDERVOORT avance l'éventualité qu'une personne ait signé en se trompant de compte rendu.

Mme MONTEIRO s'insurge et ne peut laisser dire de telles accusations qui remettent en cause l'intégrité de tous les membres du conseil municipal. Aucun élu ne se permettrait de signer le registre des délibérations pour un autre élu. Mme MONTEIRO ne permet pas ces propos diffamatoires.

Mme VANDERVOORT rétorque que Mr BLONDEAU lui avait dit qu'il n'avait pas signé le compte rendu.

M. PELISSIER intervient pour remercier tout d'abord les secrétaires qui adressent rapidement les comptes rendus aux membres du bureau municipal pour avis et modifications. Il souhaite que les remarques de chacun soient retranscrites intégralement au compte rendu.

Il revient sur le dernier conseil municipal, des remarques ont été formulées avant la clôture de la séance qui ne figure pas au compte rendu. Il admet que les points devant être évoqués n'ont pas été inscrits en début de séance par respect des intervenants extérieurs présents pour développer les deux premiers points inscrits à l'ordre du jour.

M. PELISSIER réproouve ce manque d'exactitude et souhaite donc que chaque intervention soit retranscrite.

M. CAPELLE approuve cette demande en précisant toutefois « avec l'aval des autres membres du Conseil Municipal ».

Intervention de Mme CHAVILLON

Mme CHAVILLON souhaite évoquer le courrier en recommandé avec accusé réception qu'elle a reçu de M. le Maire. Elle en fait lecture devant l'assemblée.

M. PELISSIER désapprouve la démesure de la procédure d'une part et l'envoi de copies du courrier à Messieurs le Procureur de la République et le Sous-Préfet.

Mme DESCLAUX-CURNIÉ confirme qu'il a été déplacé de la part de M. le Maire d'adresser une copie de ce courrier aux institutions extérieures.



M. PELISSIER revient sur le dysfonctionnement lié à la délégation accordée par M. le Maire en raison de ses vacances de fin d'année 2010. Dans un premier temps, il ne voyait pas d'objection à ce que ce soit Mme MONTEIRO qui ait délégation durant la semaine car selon M. le Maire elle devait travailler en mairie pendant ladite période pour préparer les budgets. Mais au vu des réactions de Mesdames CHAVILLON et VANDERVOORT, il s'avère qu'elles n'avaient pas été consultées sur ce point.

M. PELISSIER regrette vivement cette façon d'évincer Mesdames le 2^{ème} et 3^{ème} Adjointe.

M. le Maire admet que la première délégation a été mal rédigée. Après discussion avec M. PELISSIER, l'informant qu'il ne savait s'il serait présent ou non sur la commune, M. le Maire a décidé de déléguer ses attributions à M. PELISSIER et Mme CHAVILLON.

M. PELISSIER indique que lui-même étant en vacances sur ladite période et risquant d'être absent a demandé au Maire de donner délégation seulement à Mme CHAVILLON.

M. le Maire indique que ne sachant pas si M. PELISSIER serait présent ou absent, il a préféré faire ce choix.

M. PELISSIER réaffirme qu'il a demandé à plusieurs reprises et avec insistance ce que cette délégation soit donnée à Mme Marie CHAVILLON. Au cours de sa conversation avec M. le Maire il lui a demandé pourquoi il ne voulait pas donner la délégation à Mme CHAVILLON M. le Maire lui a alors répondu à cette occasion puis l'a répété en bureau municipal «qu'il ne supportait pas Mme CHAVILLON».

M. le Maire est scandalisé par de tels mensonges, il n'a jamais tenu ces propos.

M. PELISSIER est scandalisé d'être traité par M. le Maire de « mec » et de « menteur » et confirme qu'il maintient ses dires et qu'il ne ment pas.

Mme CHAVILLON indique que ces propos sont déplacés, ils ne respectent pas la fonction d'élu.

Mr le Maire Répond qu'en raison de la disponibilité de Mme MONTEIRO entre Noël et l'An il avait estimé plus simple de faire ainsi pour libérer les autres élus en cette période festive.

Mme VANDERVOORT s'insurge en lui rappelant que cela fait trois ans qu'il fait des délégations, qu'elle lui dit à chaque fois que c'est dans l'ordre chronologique des maires Adjoints et qu'il le sait parfaitement.

Mme Simone DEPOUX ajoute qu'elle voudrait savoir qui est le ou la secrétaire de séance car l'intégralité des propos tenus pendant le conseil doivent être retranscrits sur le compte rendu et que sa tâche sera difficile.

M. PELISSIER ajoute que lorsque le compte-rendu est soumis aux maires adjoints et aux conseillers municipaux pour validation, les remarques et/ou modifications des uns et des autres doivent être pris en compte, comme ce n'est pas le cas il ne signera pas le dernier compte-rendu.

Dysfonctionnement de la Commission Ecole

Mme DESCLAUX-CURNIÉ fait part d'un dysfonctionnement manifeste de la Commission Ecole. Elle n'a pas été réunie depuis plusieurs mois.



La Directrice de l'école a demandé une liste d'investissements qui n'a pas été validée par les membres de la commission. Ils ne correspondent pas forcément avec le projet pédagogique en cours.

Mme DESCLAUX-CURNIÉ est surprise que Monsieur le Maire prennent acte des demandes de la directrice alors qu'il n'a pas d'enfants à l'école.

Mme DESCLAUX-CURNIÉ fait remarquer que tous les membres de la Commission Enfance ont un lien avec l'école (Mme VANDERVOORT dont sa fille est à l'école, M. BLONDEAU également, Mme DEPOUX qui garde également des enfants ainsi que M. DELPECH dont les petits enfants sont également scolarisés. Mme VIGEY, membre extérieur, a également ses petits-enfants au sein de l'école et peut apporter son expérience du milieu périscolaire) et que par conséquent ils devraient être plus à même pour juger de la pertinence des investissements demandés.

Mme DESCLAUX-CURNIÉ rappelle qu'elle s'est inscrite à seulement deux commissions et confirme qu'elle ne demande qu'à travailler dans leur domaine respectif.

M PELISSIER ajoute que la commission enfance doit redémarrer; il suffit que son rapporteur la convoque à nouveau et Irène VANDERVOORT ajoute qu'en tant que rapporteur de la dite commission elle va la convoquer prochainement.

M. le Maire répond qu'il gère actuellement la relation avec l'école et sa directrice dans de bonnes conditions. Il convoquera prochainement la commission école pour satisfaire à la demande.

Mme DESCLAUX CURNIE ajoute que c'est précisément le rôle de la commission enfance et que dans ces conditions, elle demande à ce que ce soit le conseil municipal qui décide du maintien ou non de la commission enfance et que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

M. PETITEAU déplore ces dysfonctionnements manifestes à degrés divers qui n'échappent à personne et que notamment des menaces d'action en justice concernant un conseiller municipal diffusées à tout le département prennent des proportions désastreuses pour la commune et nuisent à son image de marque. La prise de position de M. le Maire sur l'intercommunalité après deux votes successifs du conseil municipal et l'entretien polémique qu'il a tenu lors de la cérémonie des vœux accentuent ce malaise et trahissent les décisions du conseil municipal.

M. PELISSIER rappelle par ailleurs la lettre ouverte signée par 9 des conseillers municipaux à M. le Maire relevant ces divers dysfonctionnements.

Mme MONTEIRO, à ce sujet, demande pour quelle raison elle n'a pas été sollicitée, pourquoi il ne lui a pas été proposé de signer ce courrier.

M PETITEAU lui répond qu'il n'est pas trop tard pour la signer.

M. PELISSIER ajoute que cette lettre traduit le mécontentement de 9 conseillers municipaux sur 12 et lui répond que les signataires ont préjugé qu'elle ne partageait pas leur point de vue.



Mme MONTEIRO est donc surprise que ces 9 élus aient préjugés de ce qu'elle pensait sur les dysfonctionnements ou pas du conseil municipal et s'étonne qu'il soit reproché un manque de communication à M. le Maire alors même que trois élus ont été délibérément exclus, non consultés par les 9 conseillers signataires de cette lettre ouverte. Elle demande à l'ensemble du conseil municipal, quels sont les élus qui n'ont pas été consultés et fait le constat que M.MEIGNAN et M. DELPECH sont les deux autres. Elle propose donc que chaque élu se remette également en question quant à son mode de communication et de fonctionnement.

M. PELISSIER demande à Mme MONTEIRO si elle aurait signé cette lettre si la demande lui avait été faite.

Mme MONTEIRO dit qu'elle ne répondra pas à cette question et qu'il aurait fallu la solliciter au préalable.

M. PELISSIER lui rétorque que son attitude est purement polémique et que cette attitude est une façon de sous-estimer la gravité et l'importance du courrier signé par les 9 conseillers. (ces propos n'ont pas été tenus par Elisabeth Monteiro)

M.PELISSIER ajoute que le rôle d'un manager, en l'occurrence M le Maire est de motiver ces équipes ce qui n'est absolument pas le cas depuis longtemps ce qui explique les dysfonctionnements relevés par les 9 signataires de la lettre à M. le Maire.

SCOT

Mme MONTEIRO revient sur la dissolution du SMEUAHM et demande à M. le Maire s'il y a une chance de recouvrer l'argent budgétisé pour la révision du SCOT. Elle rappelle que seule la commune avait voté contre la dépense liée à la révision du SCOT et ce par manque d'information précises.

M. le Maire confirme que le SCOT est caduc depuis le 14 décembre 2010. Cela induit que le PLU de la commune relève d'un SDRIF de 1994 car le Conseil d'Etat a rejeté le SDRIF 2008. Aussi, le PLU devra être révisé dès qu'un nouveau SDRIF entrera en vigueur.

M. CAPELLE se permet de revenir sur les suites que M. le Maire souhaite donner au courrier qu'il a adressé à Mme CHAVILLON.

M. le Maire indique qu'il a rencontré M. le Sous-Préfet Marc CHAPUIS à ce sujet et qu'il doit le rencontrer à nouveau pour avoir des réponses et donnera les suites qu'il convient.

Mme DESCLAUX-CURNIÉ souhaite qu'il poursuive en son nom et que la commune et les deniers de la commune ne sauraient être engagés.

Mme CHAVILLON signale qu'elle fera appel à la protection juridique de la commune en cas de poursuites.

La séance est levée à 23h10.



M. le Maire donne la parole au public.

Monsieur FORTIER avise qu'il demandera l'annulation de la délibération de l'affectation des résultats 2010 du commerce et trouve bien prétentieux d'approuver le travail de Mme le Receveur Municipal.

Madame TECLE demande s'il existe un arrêté afin de réglementer le stationnement dans le virage de la rue du Ru d'Orme. Des véhicules sont régulièrement stationnés et empêchent la bonne circulation.

Monsieur MAHOT souhaiterait connaître les suites données à la lettre de M. LORINQUER. M. le Maire lui indique que c'est une affaire confidentielle entre maires et qu'il ne peut satisfaire sa demande.

Monsieur MAHOT, est mécontent de la réponse qu'à chaque fois qu'il pose des questions il n'a pas de réponse.

Monsieur MARQUEFAVRE regrette que les comptes rendus ne soient pas exhaustifs et regrette encore plus l'ambiance du Conseil Municipal et la mauvaise image de la commune que cela communique à l'extérieur. Il veut savoir en tant qu'Auteuillois tout ce qui se passe même s'il y a des dysfonctionnements. En tant que journaliste cela lui paraît la moindre des choses. Il a été approché lui-même par deux journalistes voulant aborder ce sujet. Il précise également que la lettre de M. le Maire mise en copie à tout le département est désuète et que ceux qui ne sont pas capables d'arranger les choses entre eux à l'intérieur du conseil n'ont qu'à démissionner.

Mme DELPECH souhaite en revanche remercier tous les membres du conseil municipal pour le travail fourni au bénéfice de la commune et les encourage à œuvrer dans une entente cordialement pour l'intérêt général.

Monsieur LABREUIL rappelle l'existence d'un cahier de doléances mis à la disposition des administrés à l'accueil de la mairie. Il constate qu'il y a fait deux remarques notamment l'absence du passage des cantonniers dans la rue de l'Eglise et déplore que cela soit resté sans effet.

Monsieur MAHOT signale l'agrandissement de la fissure de la Chapelle Saint Sanctin et demande qu'il soit posé des témoins. M. le Maire lui indique que les témoins déjà en place ont cassés et qu'il a prévu d'intervenir.

Monsieur LACROIX précise que M. le maire avait parlé d'un vote sur le terrain de foot aura lieu et si le référendum annoncé en réunion publique sera prochainement lancé.

M. PELISSIER indique qu'après réunion de la Commission Urbanisme, qu'il avait tout d'abord été envisagé de préparer un document, mais qu'il s'avère difficile de mettre en œuvre ce dispositif de consultation.